Image not found or type unknown

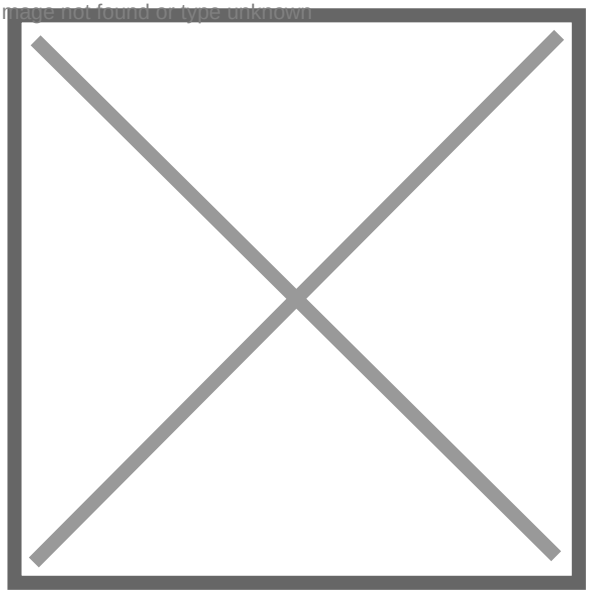

Paiement d'un travail de réparation en heure entamée ou réelle

Par **cchano**, le **03/05/2009** à **12:15**

Bonjour, je souhaiterais savoir si je suis en droit de payer un acte ou une réparation dans mon logement au temps réèl passé sur site ; autrement dit dois-je obligatoirement payer une heure entière quand l'entreprise me la facture alors que l'intervention n'a duré que quelques minutes ?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés